

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **CA 2022**

#### **1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte**

L'École Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut saônoises à l'enseignement musical.

Grâce au soutien du Conseil départemental (subvention de fonctionnement de 892 900€ soit 56% de son budget), de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en syndicat mixte, environ 112282 habitants (soit 2/3 de la population départementale hors CAV et Héricourt) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Les cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés au sein de ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département : Pays Graylois, Pays Riolois, Val de Saône, Vosges du Sud -Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure.

Le taux de couverture est de 49% sur le périmètre complet du Département.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux dans le domaine de la musique : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés..., mais également dans la discipline théâtre qui s'est introduite dans les orchestres à l'école dès septembre 2022.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDMT. Les conventions de partenariat trisannuelles (2022 à 2023) ont été renouvelées avec ces collectivités, avec notamment la mise à jour du volume d'heure d'enseignement spécialisé, figé pour les 3 prochaines années dans les annexes annuelles. Comme la commune de Plancher-Bas en 2021, la commune d'Aboncourt-Gesincourt a demandé son retrait du Syndicat fin août 2021.

#### **Liste des collectivités adhérentes en 2022 :**

- 7 communautés de communes : la CC du Pays Riolois, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté, la CC du Pays de Lure et la CC de Villersexel
- 6 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gesincourt, Luxeuil-les-Bains et Plancher-Bas.

Monsieur Philippe MICHELOT, Directeur pédagogique depuis janvier 2021, a mené à bien la rédaction du projet d'établissement, et entamé le règlement des études qui devra être finalisé par Daniel ROLLET qui lui succède à compter du 1er janvier 2023.

## **2. Priorités du budget (projets envisagés...)**

L'objectif pour l'année 2022 était de démarcher de nouvelles collectivités afin de leur proposer une pré-adhésion dans le but d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires d'initiation musicale en milieu scolaire avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la pratique musicale. Des rencontres ont été organisées avec la CC des Hauts du Val de Saône ainsi que la CC du Triangle Vert mais sans suite pour l'instant.

Comme cela était prévu au BP 2022, l'exercice budgétaire pour l'année 2022 a été clos avec un résultat annuel de fonctionnement et d'investissement négatif mais compte-tenu du report du résultat antérieur, le résultat de l'année est positif selon les détails ci-dessous :

Année	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Pris sur réserve de fonctionnement	Reste réserve fonctionnement	Pris sur réserve d'investissement	Reste réserve investissement
2021	20 775,70 €	214 862.69 €	6 756.75 €	43 537.01 €
2022	66 404,97 €	148 457.72 €	2 253.34 €	41 283.67 €

## **3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels**

En 2022, les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 55.99 %,
- de la DRAC à hauteur de 1.69 %
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes, des partenaires associatifs à hauteur de 28.86 %
- des familles à hauteur de 11.38 %
- atténuation de charges (remboursement DAS, remboursement IJ, ticket mobilité) 2.08 %

**Principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement :**

<b>Fonctionnement Dépenses</b>	CA 2021 en €	BP 2022 et DM en €	CA 2022 en €
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	114 935,28	174 975	153 826,82
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 468 048,74	1 553 000	1 500 708,73
<u>Chapitre 65 - 67</u> Charges courantes et exceptionnelles	1214.70	2 500	1 421.19
<b>Fonctionnement Recettes</b>			
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles	181 515,02	191 093	204 898,81
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte	1 353 251	1 343 091	1 343 091,00
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	33 134,09	33 500	40 419,77
<u>Chapitre 75 -77</u> Autres produits de gestion courante et exceptionnels	44,28	5	82,66

Dépenses de fonctionnement :**Chapitre 011**

On constate une hausse de dépense de 38 900 € sur ce chapitre, détaillée principalement par les augmentations sur les articles ci-dessous :

- En 2021, 1 mois et demi de confinement ont engendré une économie sur les frais de déplacement. En 2022, on constate une augmentation de ce poste de dépense de 20800 € pour un total de 105 000 € correspondant à une année pleine représentant 68 % des dépenses sur ce chapitre. Il est à noter l'augmentation des taux de remboursement kilométriques depuis janvier 2023 étant également à l'origine de cette augmentation.
- La représentation de l'orchestre symphonique départemental ainsi que la résidence théâtre dont la recette avait été perçue fin 2020 ont engendré une hausse de 9 460 € sur ce chapitre.
- L'augmentation des frais relatifs aux dépenses incompressibles des contrats (copieur, ménage, location drive, site internet, messagerie...) ainsi que les assurances, dont l'assurance statutaire représentant une nouvelle dépense en 2022 représentent une hausse de 5700 €
- Les taxes versées en 2022 et pas en 2021, dont la SACEM (représentation de l'orchestre) et le FIPHP (taux emploi handicapé) représentent 4 600 €.

Le delta de 1460 € s'explique par l'évolution des dépenses sur les autres articles d'exécution en 2022 par rapport à 2021 (voir détail annexé).

**Chapitre 012**

La masse salariale est en hausse d'un peu plus de 2 % sur 2022 par rapport à 2021 soit 31650 € qui s'explique principalement par la hausse du point d'indice.

Ce chapitre représente 90 % du budget de fonctionnement 2022.

Evolutions des dépenses en fonctionnement :

### Chapitre 011



**Chapitre 012****Recettes de fonctionnement :**

Une hausse des recettes est constatée de l'ordre de 24 900 € dûe en partie à l'activité des chorales non facturée en 2021 (activité non reprise) ainsi qu'aux remboursements des Décharges d'activités syndicales, ticket mobilité et prime inflation.

On note par contre une baisse des recettes provenant des participations des collectivités adhérentes de l'ordre de 4600 € ainsi que la subvention pour la résidence théâtre versée fin 2021 non reconduite en 2022.

**Dépenses et recettes réelles d'investissement :**

Les dépenses d'investissement réelles en 2022 sont détaillées ci-dessous :

<b>Investissement dépenses</b>	CA 2021 en €	BP 2022 en €	CA 2022 en €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	840	1 000	0 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	16 938.12	12 000	6 893,81 €

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : Aucune dépense réalisée sur ce chapitre.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : Le détail des investissements sur le chapitre 21 sont détaillés ci-dessous, avec l'équipement de protections auditives pour les agents, la signalisation des bâtiments de l'EDMT à Vesoul, et l'achat d'instruments pour les orchestres à l'école principalement :

<b>Dotation instruments</b>	<b>dotation BP 22</b>	<b>3 000,00 €</b>
Objet	Nombre	Montant
Trombones P.Chretien - Ensemble Cuivre	2	310
Batterie scy sur saône	1	616,55 €
Trombones P.Chretien - Ensemble Cuivre		331,20 €
Flûtes à bec Gray - housse guitare Gray		312,00 €
Cymballes Guy Rioz		189,00 €
Flûtes traversières Jussey	7	959,00 €
Flûtes traversières mailley	5	150,00 €
Trombone location Lure-Luxeuil	1	450,00 €
Claviers casio SA76 orchestre Jussey	7	399,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 716,75 €</b>
	<b>Solde</b>	<b>- 716,75 €</b>
<b>Dotation protections auditives</b>	<b>dotation BP 22</b>	<b>3 000,00 €</b>
Objet	Nombre	Montant
Protections auditives	15	2273,94
	<b>TOTAL</b>	<b>2 273,94 €</b>
	<b>Solde</b>	<b>726,06 €</b>
<b>Dotation Communication</b>	<b>dotation BP 22</b>	<b>3 000,00 €</b>
Objet	Nombre	Montant
Signalétique bâtiment EDMT Vesoul		175,92 €
Roll Up et banderolles portes ouvertes		727,20 €
	<b>TOTAL</b>	<b>903,12 €</b>
	<b>Solde</b>	<b>2 096,88 €</b>
<b>Total dotation 2188</b>		<b>9 000,00 €</b>
<b>Total consommation 2188</b>		<b>6 893,81 €</b>

## Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre entre sections ont donné lieu aux écritures suivantes sur l'exercice 2022 :

Chapitre – Objet	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<u>Chapitre 042</u>		
Dotations amortissement – 6811	22 954,62	
Subventions transférées au résultat - 777		24 014,15
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<u>Chapitre 040</u>		
Reprise subventions – 13913	24 014,15	
Dotation amortissement – 28		22 954,62

Comme prévu lors des inscriptions budgétaires lors du BP 2022, le résultat courant de l'exercice pour l'année 2022 est déficitaire de 66 404,97 € pour la section de fonctionnement et de 2 253,34 € pour la section d'investissement

CA 2022	DEPENSES	RECETTES	Résultat courant
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 638 491,59 €	1 572 086,62 €	- 66 404,97 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	31 407,96 €	29 154,62 €	- 2 253,34 €
TOTAL DU BUDGET	1 669 899,55 €	1 601 214,24 €	- 68 658,31 €

**Mais compte-tenu des résultats des années antérieures, le résultat de clôture de l'exercice 2022 de l'EDMT est excédentaire selon le détail ci-dessous :**

A : titres en fonctionnement de l'année 22	1 572 086,62 €
B : mandats 22 de fonctionnement	1 638 491,59 €
A-B =C	-66 404,97 €
C = résultat courant de l'année	-66 404,97 €
D : Résultats fonctionnement N-1	<b>214 862,69 €</b>
<b>E = C+ D = résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>148 457,72 €</b>
F : titre en investissement de l'année 2022	29 154,62 €
G : mandats 22 investissement	31 407,96 €
H = F-G	-2 253,34 €
I = résultat N-1	<b>43 537,01 €</b>
<b>J = H+I = résultat investissement de l'année</b>	<b>41 283,67 €</b>

#### **4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition**

Néant

#### **5. Effectif de la collectivité et charges de personnel**

Au 31 décembre 2022, l'EDMT 70 compte 42 agents soit 31.54 ETP répartis de la manière suivante :

⇒ 38 enseignants (28,64 ETP) et 4 administratifs (2.9 ETP).

⇒ 35 agents titulaires et 7 agents contractuels.

Les charges de personnel représentent 90 % des dépenses de fonctionnement réelles pour un montant de 1 500 708,73 € en 2022.